

Date de dépôt: 27 janvier 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré

Rapport de M. Alain Etienne

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 1^{er}, 8, 15, 29 septembre et le 20 octobre 2003 pour examiner la pétition 1435 sous la présidence de M. André Reymond. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Stéphanie Downing.

Audition des pétitionnaires représentés par M^{me} Marie-Laure Bohnenblust, et de MM. Alexandre Anor et Eric Schwapp

M. Anor explique que plusieurs postes sont menacées de fermeture, et par ailleurs que des déplacements de postes sont prévus. Il souhaite souligner le fait que d'autres postes sont également remises en cause. Il évoque la fermeture du centre de tri et la prise de position de M. Lamprecht à ce sujet. Il déplore le fait que ces fermetures nuisent au développement économique de Genève et de la Romandie. Il fait savoir encore qu'ils ont récolté environ 5000 signatures, dans le quartier Servette, Grand-Pré et Trembley. Il explique que les personnes qui ont signé ont été tout d'abord choquées d'apprendre la fermeture de ces postes, car elles l'ignoraient, puis fâchées par cette décision.

M^{me} Bohnenblust explique qu'il y a sept guichets à la poste du Grand-Pré et qu'il n'y en a jamais plus que trois d'ouverts, et qu'il y a six guichets à la poste de la Servette, et que seulement trois sont ouverts. Elle ajoute que leur action est soutenue par les retraités du quartier et rappelle que dix-neuf ans auparavant, les habitants ont vu l'agrandissement de la poste du Grand-Pré, qui a dû coûter très cher. De même, la poste de la Servette a été aménagée pour l'accès aux camions il y a dix-sept ans. Elle fait remarquer que ces deux postes sont aujourd'hui sous-utilisées, et se demande pourquoi dès lors construire une nouvelle poste.

M. Schwapp explique que le syndicat est opposé à la fermeture. Il déplore la perte d'emplois. Il indique par ailleurs que Grange-Canal et Miremont vont fermer cet automne. Il ajoute que de grandes régions du canton sont désertées par les postes, telles les zones vers Satigny et Bernex. M^{me} Bohnenblust fait remarquer que les habitants de Choulex n'ont, s'ils n'ont pas de voitures, plus accès à une poste.

Une commissaire (S) remarque que les pétitionnaires demandent à être entendus par la commission. Elle demande si les pétitionnaires souhaitent autre chose. Elle reconnaît qu'il faut se battre pour le maintien des bureaux de poste, mais en même temps elle sait que c'est difficile. Elle évoque la baisse des impôts demandée par la population, les coûts d'envoi des colis, etc.

Un commissaire (L) observe deux aspects: d'une part les mesures prises par le Département, et d'autre part la politique fédérale. Il demande si la fermeture des offices de poste relève des mesures prises directement ou plutôt des conséquences de la politique fédérale. M. Anor explique que les pétitionnaires s'attachent aux conséquences de cette politique. M^{me} Bohnenblust explique qu'ils savent depuis quatre ans que le risque de fermeture existe, alors que le quartier est en pleine expansion.

Ce même commissaire remarque que l'objet de la pétition concerne la politique du département fédéral et non le fait que dans quelques semaines un certain nombre d'offices seront fermés. M. Anor explique que cinq postes vont être déplacées, quatre vont être fermées, et douze postes seront maintenues en ville. Ils ont demandé à pouvoir discuter avec La Poste, et de fait deux représentants sont venus, mais aucun accord n'a pu être trouvé. Il ajoute qu'il est difficile de parler lorsque la dégradation est en amont. Il rappelle qu'auparavant, les Telecom et La Poste étaient ensemble. Les Telecom étaient toujours bénéficiaires, et La Poste seulement de temps en temps. Il explique que si l'on parle budget et économie, il y a des décisions politiques qui ont aujourd'hui des conséquences graves.

Un commissaire (L) indique que le Grand Conseil a eu plusieurs fois l'occasion de se pencher sur le problème. Lui-même avait agi dans sa commune contre la fermeture de l'office de poste. Il rappelle que La Poste a la loi avec elle, et peut ainsi prendre ses décisions en toute autonomie. Il fait remarquer que la seule possibilité de lutter contre la fermeture des postes est de changer la loi. Il ajoute qu'il comprend l'absence de demande précise dans la pétition, car les citoyens sont impuissants face à La Poste. M. Schwapp rappelle le combat mené deux ans auparavant pour conserver la douane-poste. Il rappelle que le service public a un prix, et que c'est à La Poste de payer cela. Il indique que le réseau de poste coûte 500 millions de francs, et que la Poste a annoncé 170 millions de bénéfices au début de l'année. D'autre part, cette dernière n'a jamais annoncé qu'elle a mis 1 milliard de côté pour ouvrir le premier centre de tri de Suisse. M. Anor explique que rien n'est encore décidé concernant les fermetures. Il a semblé que les décisions étaient imminentes, puis le temps a passé et des nouvelles déclarations ont été faites. Il avait été annoncé que Miremont, les Acacias et la Cluse seraient fermés avant 2000, mais ces offices existent toujours. Il fait remarquer que la résistance citoyenne a malgré tout un impact. Il ajoute que les décisions sont aussi contestées par l'action des salariés de La Poste. M. Anor explique que les pétitionnaires n'ont pas voulu demander des choses impossibles, afin de ne pas être contrés trop vite. Il estime que le Grand Conseil a la possibilité de prendre position, et également de demander à d'autres partis de prendre position. La pétition est adressée au Grand Conseil car c'est l'instance cantonale, et que celui-ci a la prérogative de prendre cette décision.

Un commissaire (R) demande si les pétitionnaires savent quelles postes seront fermées. Il présume que les deux postes, Servette et Grand-Pré, seront fermées. M. Anor répond que les deux responsables de La Poste venus les voir n'ont jamais pu préciser cela. Il se dit dans l'incapacité de préciser cela, et il ajoute qu'il est question de resituer une poste ailleurs. A cela, les représentants de La Poste n'ont jamais répondu. M^{me} Bohnenblust explique qu'il a été dit qu'une nouvelle poste serait créée un peu plus loin dans la rue du Grand-Pré, mais elle estime cela ridicule vu la proximité avec l'ancienne poste. M. Schwapp indique que dans un premier temps, les deux offices auraient dû être regroupés dans une seule poste. Or l'une était mal située et l'autre impossible à aménager. Il rappelle que La Poste est actuellement confrontée au problème de la pénurie des surfaces libres à Genève. Il indique que le dossier est actuellement en suspens. M. Anor ajoute qu'ils ont tout entendu, que rien n'est vraiment clair. Il estime que c'est une erreur d'appréciation que de dire que la poste du Grand-pré est mal située. Il estime également qu'elle est assez grande pour englober l'autre poste. Il indique que

la poste de la Servette est plus petite, et située sur une grande avenue sans parking.

Audition de M. Christian Nouveau, secrétaire général du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

M. Nouveau souhaite résumer le travail mené par le département dans ce cadre. Il explique que le 18 janvier 2001 le Conseil d'Etat a reçu une lettre de La Poste, l'informant des nouvelles organisations de cette dernière. Le 5 février 2001, M. Lamprecht a alors convoqué une séance avec toutes les communes concernées. L'association des communes genevoises a ensuite élaboré une résolution, votée par 43 communes, s'opposant à la réorganisation de La Poste. Suite à cela, MM. Lamprecht, Plojoux, président de l'Association des communes genevoises, et Tornare ont écrit une lettre adressée au président de la Confédération, aux parlementaires nationaux, au Conseil des Etats et à la présidence des gouvernements cantonaux afin de leur signifier le refus des Genevois de cette nouvelle réorganisation.

Lors d'une séance à Lausanne avec M. Gygi, M. Lamprecht l'a informé des problèmes que son organisation allait amener. M. Leuenberger affirme quant à lui que cette nouvelle organisation est inévitable dans une situation de concurrence. D'autres séances ont encore eu lieu avec la commune de Soral ainsi que d'autres communes très impliquées. M. Nouveau souhaite insister sur le fait que le département s'est investi dès le début dans ce combat, mais que cela n'a pas abouti à grand-chose. M. Nouveau constate que la réorganisation de La Poste passe relativement bien dans les communes, et que celles-ci n'interviennent plus auprès du département.

Un commissaire (S) rappelle que les pétitionnaires mentionnent la création d'une nouvelle poste à Servette-école. Il demande si M. Nouveau est au courant de ce projet. M. Nouveau répond qu'il n'a pas d'information par rapport à cela. Il ajoute que La Poste, contrairement à ce qu'elle affirme, sait très bien ce qu'elle veut faire. Il indique également que M. Tornare a toujours participé aux séances avec le département, et que celui-ci en sait peut-être un peu plus concernant la Ville. Ce même commissaire rappelle qu'il avait été question, lors du débat au Grand Conseil sur la poste de Saint-Jean, qu'une délégation se rende à Berne. Il demande quel en a été le résultat. M. Nouveau explique que les confrontations ont été assez fortes entre les parlementaires genevois et La Poste. Il indique que le voyage à Berne s'est effectivement fait, et que M. Lamprecht a fait beaucoup dans ce dossier. Il se demande actuellement s'il y a encore quelque chose à faire. M. Nouveau estime que les alternatives proposées par La Poste sont appréciées.

Un commissaire (L) indique qu'il a lu les graphiques représentant le réseau postal actuel et le réseau idéal. Il se demande si cela signifie que La Poste mène un travail scientifique selon des mesures élaborées, ou si elle prétend simplement faire une évaluation mais prend finalement ses décisions selon d'autres critères. M. Nouveau explique que ce ne sont pas des amateurs et qu'ils connaissent très bien la région. Il indique qu'ils écoutent la population, mais qu'ils savent déjà très bien où ils veulent aller. Il évoque les alternatives proposées par La Poste, soit la poste à domicile, l'épicerie qui accepte certains actes, etc. Il ajoute que les gens sont choqués par la fermeture des postes car elles représentaient encore un lieu convivial et de rencontre. De plus, La Poste peut très bien expliquer dans chaque commune les raisons qui l'ont poussée à prendre telle ou telle décision.

Un commissaire (R) évoque la perte d'emplois probables. Il demande si le département connaît le nombre de personnes touchées, et si La Poste a un plan social pour celles-ci. Il fait remarquer que les solutions proposées n'impliquent pas forcément un poste sur Genève. M. Nouveau explique que La Poste restructure à long terme, selon une planification bien établie. Il indique que tous les collaborateurs se voient proposer des solutions, et qu'au final il n'y a que très peu de pertes d'emplois. M. Nouveau estime que le canton de Vaud n'est pas très éloigné, et qu'en effet un poste proposé à Nyon devrait être accepté sans autres. Il rappelle que ce dossier a été traité il y a plusieurs années, et qu'il n'a plus tous les chiffres en tête.

Une commissaire (AdG) fait remarquer que se rendre à la poste aujourd'hui implique de bloquer une grande plage horaire, l'attente durant souvent plus de vingt-cinq minutes. Elle ajoute que cela ne correspond pas à ce qu'elle attend d'un service public, et estime également que les alternatives ne sont pas satisfaisantes. M. Nouveau précise qu'il n'a jamais dit que le service était bon. Il admet toutefois que le service à domicile fonctionne bien, que le système des cars, des horaires modifiés, de l'épicerie fonctionnent bien. Il reconnaît que les grandes postes surchargées représentent un autre problème.

Une commissaire (Ve) a l'impression que ces alternatives servent à apaiser les mécontentements, mais que rien ne garantit que cela va durer et demande à M. Nouveau s'il pense qu'à l'avenir La Poste sera superflue. M. Nouveau explique que le département s'est formellement opposé à toute fermeture. Il indique que La Poste a toujours eu un discours très franc concernant les alternatives proposées, et a annoncé que celles-ci dépendront de l'évolution. Il répond qu'il a en effet l'impression que d'autres organismes peuvent remplir cette fonction. Un commissaire (L) rappelle que La Poste a une seule contrainte dans la loi, soit assurer le courrier universel.

Audition de M. Patrice Plojoux, président de l'Association des communes genevoises

M. Plojoux propose de résumer les démarches qui ont été faites au niveau des communes contre la restructuration de La Poste. Il indique que suite à l'annonce de fermeture des bureaux postaux, la manière de dialoguer avec La Poste a été très cavalière, en fait celle-ci imposait ses décisions mais ne dialoguait pas. Il ajoute que la commission de recours est constituée de personnes qui représentent La Poste à Berne, et par conséquent qu'aucun recours n'est possible contre la fermeture des postes.

Il explique que les communes ont travaillé sur deux axes, soit avec La Poste directement, et également au niveau politique. Il s'est rendu à Lausanne accompagné de M. Tornare et d'une équipe de représentants des communes genevoises rencontrer M. Gygi, qui a accepté de revoir la fermeture de la douane-poste de Montbrillant. Il n'est par contre pas entré en matière concernant la fermeture des postes dans les communes. M. Plojoux indique que M. Gygi tient un discours très clair: il est mandaté par la Confédération, et ne peut rien faire par rapport aux décisions prises par La Poste.

Au niveau politique, Genève a tenté d'agir auprès du Conseil national et du Conseil des Etats. L'ACG a transmis aux communes genevoises une proposition de résolution, adoptée par 44 communes sur 45, contre la fermeture des postes. Cette résolution a été envoyée, accompagnée d'une lettre traduite dans toutes les langues fédérales, aux conseillers nationaux, aux Sénateurs, à M. Leuenberger, et aux Conseils d'Etat des autres cantons. M. Plojoux explique que La Poste est inébranlable, que le seul moyen d'agir est auprès des députés aux Chambres fédérales.

Un commissaire (S) souhaite savoir si l'ACG a reçu des réponses à ces courriers. M. Plojoux indique que M. Leuenberger a accusé réception, en stipulant que la restructuration de La Poste était inévitable dans ce contexte de concurrence, mais que sinon il n'a rien reçu.

Un commissaire (L) confirme le tableau brossé par M. Plojoux. Il ajoute que dans une prise en considération helvétique des restructurations, le canton de Genève était le moins touché. Il indique que La Poste a été surprise que Genève s'insurge, par comparaison à d'autres cantons tels que le canton du Jura ou les cantons de montagne beaucoup plus touchés. M. Plojoux explique qu'il ne voit pas ce qui aurait pu être fait d'autre. Il ajoute que la manière de réagir très forte de Genève n'a pas été bien vue par La Poste.

Un autre commissaire (L) demande si le bureau de poste rapporte quelque chose à la commune. M. Plojoux répond que les postes dans les petites

communes sont toujours déficitaires. Il fait remarquer qu'il s'agit plutôt d'une question de service public à défendre. Il indique que Russin a désormais un service de poste à domicile. On signale au facteur, en posant un chevalet sur sa boîte aux lettres, qu'on veut le voir, et il passe prendre le courrier, vendre des timbres, prendre les paiements. M. Plojoux explique que le client est désormais au service de la poste. Il dépend en effet de l'horaire du facteur. Et dans les grandes postes, les queues ont tendance à augmenter encore. Il déplore le fait que malgré la fermeture des petits bureaux postaux, les prestations dans les grands bureaux n'ont pas été améliorées.

Un commissaire (L) explique que ces restructurations sont le résultat des transformations des modes de vie et surtout des modes de communication. Il indique que La Poste répond facilement aux objections en mettant en avant l'augmentation de l'utilisation des courriers électroniques. Si les envois par la poste se maintiennent globalement, c'est dû avant tout à l'augmentation des envois publicitaires. Les restructurations sont liées également à l'urbanisation de la Suisse, au fait que les gens travaillent de plus en plus, les femmes y compris, et qu'il y a de moins en moins de personnes à domicile. Il évoque également la concentration des déplacements vers les grands centres commerciaux. Il fait savoir qu'à Soral 30 foyers seulement sur 220 utilisent la poste. Les autres font leurs paiements par la banque, etc.

M. Plojoux présente le système des bureaux de postes, séparés en trois catégories. Les 3P sont les grands centres postaux, les 2P sont des postes plus petites, dans lesquelles on trouve encore en vente du chocolat et autres gadgets, et les 1P sont les petites postes locales et aux horaires d'ouverture restreints. Les communes genevoises ont eu le choix entre des postes 1P ou un transfert chez des tiers. M. Plojoux s'est demandé selon quel critère La Poste allait décider de placer des postes 1P. Or, il s'est avéré qu'une poste 1P était accordée pour trois communes, et que celle-ci a été placée dans un immeuble qui appartient à La Poste, à La Plaine. Il explique que transférer la poste chez un tiers implique un investissement de base assez conséquent et décourage beaucoup de monde. D'autre part, si la commune désire une poste 1P, elle doit assurer elle-même le financement des locaux. Il indique que la poste ouverte à Saint-Jean selon des horaires restreints est en fait hébergée dans des locaux de la Ville, et le loyer est payé par celle-ci. Il estime qu'il s'agit en fait d'une mauvaise solution, car tous les frais vont à la commune.

Un commissaire (S) demande combien de communes voient leur office postal disparaître. Un commissaire (L) répond qu'il y en a entre 12 et 15. La dernière sera celle de Soral. Il ajoute que La Poste produit régulièrement un sondage de satisfaction de la clientèle. Il indique qu'il ne se prononcera pas sur ces sondages car il ne connaît pas leur valeur, mais ils permettent de

justifier les décisions de La Poste. Il explique également qu'il faut insérer cette restructuration dans une stratégie plus globale de concurrence, avec la France par exemple. Il évoque la concurrence privée, les concurrences entre les postes nationales, et il estime qu'il faut avoir une vue plus structurée du problème, car les choses ne sont pas simples.

M. Plojoux constate qu'à Russin la fermeture de la poste a été considérée comme catastrophique, et que les habitants se sont fortement mobilisés. Aujourd'hui les choses se sont calmées, et M. Plojoux rencontre même des personnes satisfaites par le service de poste à domicile. Un commissaire (L) souhaite ajouter qu'à Soral plus de gens se sont prononcés contre la fermeture de la poste qu'il n'y a d'utilisateurs de la poste.

Une commissaire (AdG) fait remarquer que l'être humain a une grande faculté d'adaptation. Elle rappelle toutefois que tout le monde n'est pas égal devant cela, et que les personnes âgées ne peuvent pas employer internet ou se déplacer plus loin pour aller à la poste. Elle constate alors qu'il n'est pas étonnant qu'il y ait plus de gens contre les fermetures que d'usagers. Elle demande plus de précisions concernant le transfert de la poste chez un tiers. M. Plojoux explique que la personne qui accepte de prendre en charge le service est rétribuée par La Poste en fonction du volume de courrier traité. Cette personne doit s'engager à se faire remplacer pendant ses vacances, à avoir un local adapté, à payer les frais de base, etc. Il ajoute que les conditions découragent rapidement toute personne intéressée.

Cette même commissaire estime qu'il faut poser une réflexion sur le service public. Elle est préoccupée par le transfert de charges aux communes et la suppression de services et d'emploi. M. Plojoux explique que la réflexion sur le service public a eu lieu au Conseil national. Une commissaire (AdG) demande si d'autres sondages que ceux de La Poste sont émis. M. Plojoux répond qu'il n'en a pas connaissance.

Un commissaire rappelle que M. Nouveau a dit que les réclamations avaient baissé. Il demande si M. Plojoux et l'ACG ont gardé des contacts avec la Ville et le Département de l'économie sur ce sujet et si il compte se rendre ce mercredi à l'Institut national pour écouter M. Gygi qui donne une conférence. M. Plojoux explique qu'il a la conviction que cela ne sert à rien. Il rappelle que M. Gygi a un mandat à remplir, et qu'il le remplira. Il indique également qu'il n'y a pas de suivi du groupe de travail. Toutefois les magistrats se croisent informellement, et s'il y a lieu, ils pourront se revoir. M. Plojoux ajoute qu'il attend encore les résultats du dernier référendum. Il fait remarquer également que même si le référendum aboutit, tous les bureaux postaux seront fermés d'ici là.

Une commissaire (AdG) souhaite savoir quelles postes sont concernées par la fermeture. M. Plojoux répond que la Ville a négocié son propre plan de fermeture. Il indique que le nombre de postes fermées en ville s'ajoute aux quinze fermées dans les communes. Le président indique que dans le courrier reçu de MM. Perren et Cerutti, transmis aux commissaires, ils font état de seize postes encore en service d'ici fin 2005. Une commissaire (Ve) souhaite savoir comment les autorités des autres cantons ont réagi. M. Plojoux répond que le canton de Vaud par exemple, qui compte plus de 300 communes, a baissé les bras. Il indique qu'il ne connaît aucun autre canton qui n'ait fait autant de démarches que Genève.

Un commissaire (L) ajoute qu'une commune vaudoise a déposé un recours, malheureusement hors délai, et que c'est cela qui lui a donné l'idée de faire de même à Soral. Il indique que tous les cantons sont plus frappés que Genève, mais l'acceptent mieux. Un député (L) indique que sur le site du Parlement national, on trouve la liste des motions et postulats concernant La Poste. Il fait savoir que tous ont été traités et rejetés. Les seules motions ou postulats acceptés sont d'ordre beaucoup plus général. Il évoque la situation délicate pour les députés socialistes aux Chambres. Par ailleurs, si le référendum passe, le vote devant le peuple se fera environ dix-huit mois après le dépôt, et encore plus tard si un contre-projet est lancé. Ce commissaire suppose que la restructuration de La Poste sera à son terme d'ici-là.

Une commissaire (Ve) estime que la solution de transférer le bureau postal chez l'épicier par exemple est problématique, car on attend une certaine confidentialité de la poste. M. Plojoux explique que le secret de fonction serait en vigueur dans ce cas également. Il rappelle que lorsqu'il était petit la poste était tenue par le menuisier du village. Il estime que le transfert chez un tiers peut être concevable dans le cadre d'une mairie.

Un commissaire (L) fait remarquer que dans les pays scandinaves et anglo-saxons règne une grande confusion dans la responsabilité des tâches et des services. Un autre commissaire (L) remarque que si une commune riche reprend le service de La Poste, cette dernière dira que ce système fonctionne très bien. Il estime qu'il s'agit d'une question de solidarité entre les communes. Le réel problème est la question du service public, et surtout à quel niveau celui-ci doit être assumé. M. Plojoux explique que la distribution des lettres et des colis par La Poste est définie dans la loi. Ainsi La Poste estime qu'elle remplit son devoir de service public de base tel que prévu par la loi.

Un commissaire (S) souhaite plus de précisions sur la poste à domicile. M. Plojoux explique qu'il suffit de poser un petit chevalet sur la boîte aux

lettres et le facteur vient frapper à la porte. Un commissaire (L) suppose que pour des personnes âgées ou malades, ce service à domicile est mieux qu'avant. Le commissaire (S) fait remarquer que ce type de service existait déjà auparavant pour les personnes âgées ou malades. Il constate par contre que la personne qui a mis son petit chevalet à sa boîte aux lettres et qui a attendu tout l'après-midi le facteur risque bien en désespoir de cause de prendre sa voiture pour parcourir les 5 kilomètres la séparant de la poste la plus proche. Il estime cela désastreux pour l'environnement.

L'audition de M. Tornare pour la Ville de Genève est demandée par plusieurs commissaires. Le président informe les commissaires que les postes de la Servette et du Grand-Pré seront regroupées dans une poste en haut de la rue de la Servette. Un commissaire (L) souhaite connaître la réponse précise de M. Tornare lorsqu'il a été convoqué pour cette audition. Le président répond que M. Tornare ne pouvait pas venir et qu'il n'avait personne à déléguer. La commission décide de recontacter M. Tornare pour une audition, et de mettre la pétition en attente.

Audition de M^{me} Wiedmer-Dozio et M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève

M. Ferrazino explique qu'ils s'occupent beaucoup des postes actuellement, car ils sont régulièrement sollicités par des habitants, des associations, etc. Il indique que quelques mois auparavant la Ville présentait ses projets dans une maison de quartier, et que l'assemblée était surtout intéressée par l'avenir des postes, mais il ne pouvait pas les renseigner car il ne connaissait pas les réponses. Il indique que dans le quartier de la Servette les habitants ont compris que La Poste avait déjà pris ses décisions, et ils s'en sont remis aux autorités. Il explique que des séances régulières ont eu lieu avec des représentants de La Poste et de la Ville, dans un comité d'accompagnement technique. Des séances plénières ont également lieu, avec des délégués du Conseil administratif, lors desquelles l'ensemble du territoire municipal est passé en revue.

M. Ferrazino explique que La Poste n'avait pas connaissance de nombreux projets à Genève, tels que le tram aux Acacias, ou le transfert de l'UBS. Il pense qu'il s'agit d'éléments importants qui faisaient défaut aux employés fédéraux en charge du dossier. Il explique que la Ville transmet ces informations importantes à La Poste et essaie de discuter. Il rappelle que dans ce quartier trois postes sont concernées, les postes de la Servette, du Grand-Pré et du CICG. Il explique que La Poste a fait trois scénarii différents, et que d'ici peu elle va annoncer quel scénario elle a adopté. Il explique qu'ils ont

insisté pour les postes de la Servette et du Grand-Pré ne soient pas supprimées. Il se dit toutefois ouvert à d'autres propositions. Il cite pour exemple le bureau de poste de la rue du Beulet, dont l'ouverture réduite a permis de réduire également les coûts. M. Ferrazino fait savoir qu'à 18 h le jour même, le Conseil municipal traite de cette même pétition. Il rappelle que le Conseil d'Etat a eu l'occasion de se prononcer. Il ajoute qu'il ne manque pas une occasion de dire ce qu'il en pense à M. Leuenberger et à MM. Cerutti et Perren. Il explique que les représentants de La Poste avec lesquels il discute lui ont dit que leur marge de manœuvre était étroite. M. Ferrazino fait remarquer que les réactions des instances politiques peuvent augmenter ou réduire encore cette marge.

Un commissaire (L) reprend les termes de service public et se demande s'il ne s'agit pas plutôt de service au public. Il explique que la France a réintroduit dernièrement les postes dans les épiceries dans les endroits les plus reculés. Il constate que l'enjeu est la diminution des frais de la poste, et il remarque que si l'on veut fermer les postes il va falloir délier les bourses. Il évoque les postes pour lesquelles la commune paierait l'infrastructure afin de garantir le maintien des services. Il demande si la Ville paie une partie des frais des bureaux de poste. M. Ferrazino souhaite mettre en garde contre toutes les choses qui ont pu être dites. Il rappelle que le Conseil administratif refuse de se substituer à La Poste. Concernant la poste de la rue du Beulet, la Ville avait un besoin de locaux dans ce quartier au même moment, pour un programme de sensibilisation à l'informatique pour les personnes âgées. Ainsi la Ville loue une partie des locaux pour elle, et La Poste paie l'autre partie. Il souhaite insister sur le fait que la Ville ne donne aucune subvention directe ou indirecte à La Poste. Concernant les épiceries-postes, il indique qu'il ne connaît pas de telles expériences en Suisse.

Une commissaire (S) souhaite connaître le pressentiment de M. Ferrazino sur la décision qui va être prise par La Poste. M. Ferrazino rappelle que la Ville a acquis un terrain de 10 millions de francs sur l'avenue de France, pour y construire des logements et des lits EMS. Il rappelle également que la Maison de la Paix va s'installer à proximité. Il estime que cet endroit aura grand besoin d'une poste, et représente de plus un endroit idéal pour l'accueillir. Il cite le parking d'échange, accessible en train, bus, voiture. Il fait remarquer que La Poste ignorait également ces projets à Sécheron. La Ville souhaiterait que la poste du CICG soit ainsi mieux placée à Sécheron. Quant aux postes de la Servette et du Grand-Pré, il rappelle que La Poste veut en supprimer une des deux. Celle du Grand-Pré étant la plus coûteuse des deux, il suppose qu'elle sera supprimée. Il indique qu'il proposera à La Poste d'analyser toute la gamme existant entre le maintien et la suppression.

Un commissaire (L) demande si la commune participera éventuellement aux frais de loyer. M. Ferrazino répond que ce ne sera pas le cas, qu'il n'y aura pas non plus d'arrangement possible comme à la rue du Beulet, car la Ville n'a pas besoin de locaux dans ce quartier. Il suppose qu'un tel arrangement est possible avec des privés par exemple. Il indique qu'ils ont dit à La Poste d'être imaginative, qualité qui semble lui manquer. Il explique qu'une poste qui ferme engendre la réorganisation du bureau voisin. Il estime que les frais générés par la fermeture d'une poste seraient mieux utilisés à trouver des locaux moins chers, ou à réduire les horaires d'ouverture, afin de ne pas avoir à la supprimer. M^{me} Wiedmer-Dozio explique que La Poste vise surtout des économies à court terme. Dans le quartier de la Servette, elle indique qu'il s'agit principalement de familles, de personnes âgées, de revenus modestes, et qu'il y a peu d'emplois. Elle estime que la population peut s'adapter, mais qu'il faut y aller par palier. Elle ajoute que la Ville a suggéré cela à La Poste.

Un commissaire (S) indique que les pétitionnaires ont mentionné la fermeture des postes de la Servette et du Grand-Pré pour en ouvrir une troisième. Il demande où en est ce projet. M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'il s'agit d'un ancien scénario. Ce projet a été abandonné par manque de solution concrète. Elle ajoute que de nombreux scénarii se sont succédé. Elle rappelle qu'une grande partie de la clientèle va à la poste à proximité de son emploi. Elle ajoute que c'est pour cela que la Ville recommande le déplacement de la poste du CICG à Sécheron.

Un commissaire (L) constate que le manque de dialogue de la part de La Poste est flagrant. Il estime qu'il faudrait la pousser à mieux se renseigner et à accepter de négocier. Il revient sur les propos d'un commissaire, évoquant la possibilité de mettre les postes dans des CASS par exemple, et demande si une synergie serait envisageable. M. Ferrazino répond que dans ce cas il serait judicieux de prendre contact avec M. Unger afin qu'il explique les buts et le fonctionnement des CASS. Il indique que lui-même se rend à la poste indépendamment de problèmes sociaux.

M. Ferrazino fait remarquer que La Poste est pressée sur certaines options, mais moins sur d'autres. Il évoque la tour à la rue du 31-Décembre, restée vide pendant dix ans. Il rappelle que la Ville défend les bureaux de proximité dans les quartiers. M^{me} Wiedmer-Dozio explique que La Poste manque surtout d'appréciation de la réalité du terrain. Elle indique que leur travail a été de retraduire leurs objectifs en fonction de la réalité du terrain. Elle ajoute que le dialogue est assez bien établi actuellement entre La Poste et les services techniques de la Ville.

Une commissaire (AdG) se déclare inquiète d'entendre les propositions de mettre les postes dans les CASS. Par ailleurs, elle pense qu'il faut se poser la question de savoir quelle poste l'on souhaite pour demain. Elle observe une remise en cause du service public, et elle demande quel scénario la Ville imagine. M. Ferrazino répond que ce sont les Chambres fédérales qui préparent ce scénario. Il rappelle que La Poste va perdre le monopole des colis. Il estime qu'il est bien de garder des offices de poste, mais qu'il faut avoir quelque chose à y faire. M^{me} Wiedmer-Dozio explique que malgré les nouvelles tendances et l'informatisation, la poste reste le point de solidification dans un quartier. Elle ajoute que de nombreux petits commerces gravitent autour d'une poste. Elle explique que la montée des centres commerciaux entraîne la disparition de la vie de quartier, et elle craint que les bureaux de postes « centralisateurs » ne disparaissent également.

Une commissaire (S) indique qu'elle trouve touchantes ces réactions pour sauver les postes, mais elle rappelle que cela se passe au niveau fédéral. Elle fait également remarquer qu'il faut un peu de cohérence, et qu'un service public ne peut pas être gratuit. M. Ferrazino rappelle que reporter les coûts sur la commune n'est pas la solution. Il rappelle également que le choix appartient aux autorités fédérales. Il estime qu'il faut se poser la question de savoir si l'accent doit être mis en priorité sur le service public, si on estime que cela est important. Il rappelle que dès le 1^{er} janvier 2004 les envois vont coûter plus cher. Il reconnaît que c'est typiquement une décision de politique fédérale, et qu'il est dangereux de demander aux communes d'y pallier.

Un commissaire (S) se demande pourquoi La Poste manque à ce point d'informations. Il demande également à quel moment du processus la Ville a été intégrée aux discussions. M. Ferrazino explique qu'ils ont été contactés au printemps 2002, lorsque La Poste avait déjà son étude en main, étude menée selon une vision lausannoise. Saint-Jean a été la première décision prise par La Poste, et voyant la forte mobilisation de la population, celle-ci a décidé de mener une étude préalable. Toutefois, il leur manquait beaucoup d'éléments dans cette étude. M. Ferrazino indique que les postes de Grange-Canal, Champel et Miremont ont été fermées, et que cela n'a pas suscité beaucoup de réactions. Au contraire, à la Servette et aux Acacias, la mobilisation a été très forte. M^{me} Wiedmer-Dozio explique que cela est lié aux caractéristiques de la population. Elle indique qu'ils ont été contactés lorsque La Poste avait son étude en mains, et qu'ils ont ensuite eu plusieurs séances avec le comité d'accompagnement technique ainsi que des séances au service urbanistique afin de présenter tous les projets sur le territoire de la Ville. M^{me} Wiedmer-Dozio explique que la tendance est de concentrer les postes au centre-ville et de désertifier les quartiers. Elle indique que cela crée des poches d'habitants très

mal servis. Elle ajoute que La Poste veut mettre un bureau de poste à la gare en plus de celui de Montbrillant. La Ville a suggéré de ne mettre qu'une seule poste dans le quartier de la gare, et d'en conserver dans les quartiers.

Une commissaire (AdG) demande quelles seront les prochaines fermetures. Elle demande également ce qui sera fait du bâtiment de Montbrillant. M^{me} Wiedmer-Dozio explique que La Poste souhaite délocaliser l'office de Montbrillant à la gare. Elle indique que la Ville est inquiète pour les postes de Cluse et des Acacias. Elle explique que les habitants y sont très mobilisés, et que des représentants siègent au comité d'accompagnement technique. M. Ferrazino indique que La Poste voulait supprimer encore cinq bureaux sur la Ville. M^{me} Wiedmer-Dozio fait remarquer par ailleurs que Genève est peu touchée par rapport à d'autres villes en Suisse. M. Ferrazino fait savoir que malgré le fait que ce soit un critère décisionnel, la Ville n'a jamais pu obtenir les taux de rendements des différents bureaux, car ceux-ci sont confidentiels.

Un commissaire (L) demande si le concept de la poste au milieu du village n'est pas un peu passéiste. Il suppose qu'il est imaginable que la poste du futur n'existera plus comme aujourd'hui. Il demande si des études ont été faites à ce propos. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que La Poste base ses décisions sur des économies à court terme. Des études globales n'ont ainsi pas été faites. Elle indique que les seules études menées concernent les temps d'attente. Elle reconnaît que la poste ne va vraisemblablement pas conserver cette forme. M. Ferrazino fait remarquer que plus les gens sont informés sur le monde, plus ils veulent que rien ne bouge chez eux. Il indique que les gens sont encore très attachés à avoir des relations directes avec leur voisinage. Il pense que cette tendance ne va pas diminuer. Il fait remarquer que les commandes de produits de supermarchés sur internet ont périçlité, alors que tout le monde pensait que cela signait la fin des épiceries. En effet, l'aspect relationnel dans la démarche de faire ses courses est très important pour les gens, qui sont revenus à cela. Il suppose que ce paradoxe va s'amplifier. Il constate que l'on est de plus en plus nombreux en ville, et pourtant plus il y a de monde plus l'on est isolé. Il suppose qu'une évolution inverse va se faire.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire (S) estime qu'il faut entendre La Poste. Le président rappelle que La Poste ne veut pas se déplacer, et que MM. Perren et Cerutti ont répondu par écrit. Un commissaire (R) fait remarquer que la distribution de cette lettre aux commissaires sans enveloppe nominative n'est pas une bonne manière. Il fait remarquer par ailleurs que d'ici dix jours la décision de

La Poste sera rendue publique. Il propose d'attendre cette décision et d'aviser ensuite.

Un commissaire (L) souhaite que la volonté de La Poste soit clarifiée. Le président répond que la commission avait désiré aller rapidement, et que MM. Perren et Cerutti ne pouvant venir avant un certain temps, ils avaient répondu par écrit. Un commissaire (R) trouverait intéressant d'envoyer une lettre à La Poste, avant de prendre une décision, leur annonçant que la commission souhaite les entendre. Une commissaire (AdG) suggère de leur proposer trois lundis à choix. Le président rappelle que la commission avait désiré attendre la décision de La Poste concernant les offices à fermer. Il indique qu'il ne connaît pas cette décision.

Un commissaire (S) propose un renvoi au Conseil d'Etat. Elle explique que son action jusqu'à présent allait dans le sens des pétitionnaires, et qu'il pourra relayer cette pétition au niveau fédéral.

Un commissaire (DC) approuve le renvoi au Conseil d'Etat. Il remarque toutefois que le problème est une affaire nationale. Il rappelle également qu'il a lui-même défendu la poste de sa commune. Toutefois, il estime important de ne pas donner trop d'espoirs aux pétitionnaires dans le rapport.

Un commissaire (L) se demande si le Conseil d'Etat écrira à La Poste lorsqu'il aura reçu la pétition. Il souhaite savoir également qui peut faire pression sur La Poste, si c'est le parlement national, le Conseil fédéral, ou d'autres instances. Le président rappelle que la question avait déjà été soulevée, et que la réponse avait été très claire: contre la fermeture de bureaux de poste, il n'y a rien qui puisse être fait. Concernant l'audition des responsables de La Poste, le président rappelle qu'il ne peut exiger une audition, mais seulement convier les gens à venir. Or, MM. Perren et Cerutti avaient préféré répondre par écrit. Le président estime que le Conseil d'Etat relaiera la demande des pétitionnaires au niveau fédéral.

Une commissaire (Ve) propose également un renvoi au Conseil d'Etat. Elle suppose que celui-ci écrira au Conseil fédéral pour faire pression. Un commissaire (L) aurait souhaité attendre la décision de La Poste, mais il reconnaît qu'il est possible de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat et de le laisser aviser selon la décision prise. Un commissaire (S) est interpellé par les décisions prises par La Poste, alors que celle-ci ne connaît rien à l'aménagement du canton, ni à l'évolution des quartiers ou aux projets de construction. Il trouve cela très grave.

Suite aux auditions et à ces discussions, le président soumet le renvoi de la pétition 1435 au Conseil d'Etat aux voix. Le renvoi de la pétition 1435 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

Pétition**(1435)****concernant la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré**

Mesdames

et Messieurs les députés,

Nous vous informons que des habitants du quartier ont lancé une pétition contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré et contre la restructuration en cours. A ce jour, nous avons récolté 3340 signatures d'habitants, d'usagers et de commerçants de cette zone urbaine.

Nous tenons à vous dire l'incrédulité, le mécontentement des personnes signataires de la pétition. Avec eux, nous jugeons les fermetures d'offices et bureaux de poste inacceptables.

Tout porte à croire que ces fermetures ne visent pas à satisfaire les besoins actuels des citoyens. Elles ne visent pas à améliorer les prestations. Elles auront un effet désastreux sur les emplois. Enfin, qui peut croire que l'on puisse assurer des meilleures prestations en retranchant toujours plus de moyens?

D'où notre inquiétude devant les mesures prises par le Département fédéral des transports, de l'énergie et des communications et le Conseil d'administration de La Poste.

En effet, nous redoutons les conséquences de cette politique, d'autant plus, que la direction de La Poste, comme l'affirme le Conseil d'Etat, « persiste dans ses intentions de concentration d'activités au détriment de la région lémanique et de toute la Suisse romande ». (Communiqué du Conseil d'Etat genevois du 23 octobre 2002). Nous avons reçu positivement cette prise de position du Conseil d'Etat genevois en faveur du centre de tri postal ainsi que celle concernant les licenciements chez Swisscom.

Nous vous adressons ci-joint copie des 3340 signatures déposées auprès du DETEC et du conseil d'administration de La Poste et sur cette base, nous vous demandons à être entendus par la commission des pétitions de votre Conseil.

N.B. : 8 signatures

*Groupement des habitants
du quartier de la Servette et du
Grand-Pré*

p.a. Maison du quartier Asters-
Servette
47, rue Schaub
1202 Genève



La Poste Suisse
Réseau postal et vente
Avenue d'Ouchy 4
Case postale
1001 Lausanne

N° tél. 021 344 35 22
Fax 021 344 31 94
ceruttin@post.ch
www.poste.ch



GRAND CONSEIL	
Expédié le: 12.9.03	Session GC: 2003
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Commissaires	<input type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission: Pétition	
Copie à:	

République et Canton de Genève
Direction du Grand Conseil
Monsieur André Reymond
Président de la Commission des pétitions
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Votre référence 04.09.03
Votre communication du CR-048190-3
Notre référence
Personne de contact Nicolas Cerutti
Date 11 septembre 2003

Pétition lancée par le Groupement des habitants du quartier de la Servette et du Grand-Pré

Monsieur,

Votre fax du 04.09.03 nous adressant la pétition lancée par le Groupement des habitants du quartier de la Servette et du Grand-Pré au mois d'avril dernier, contre la possible fermeture de ces deux postes, nous est bien parvenu.

Avant de vous faire part de nos commentaires sur ce sujet, nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir accepté de recueillir notre prise de position par écrit. En effet, les occupations respectives des différents intervenants ne permettent malheureusement pas une audition des responsables de la Poste par votre commission dans un délai bref, comme vous le souhaitez.

En novembre 2001, la Poste a présenté aux médias le résultat de son étude stratégique sur la modernisation du réseau des offices de poste en Ville de Genève. Vous trouverez en annexe, pour votre information, la documentation et le dossier de presse que nous avons remis à cette occasion.

Nous rappelons que l'objectif du projet Réseau Ville de Genève est de maintenir un bon service postal, avec un peu moins d'offices de poste mais mieux positionnés en fonction des habitudes actuelles de la clientèle. Cette démarche devrait également permettre à la Poste de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 4 millions de francs d'ici la fin 2005. L'étude indique que ces objectifs pourraient être atteints à l'avenir avec un réseau de 16 offices de poste sur le territoire de la ville de Genève, contre 20 aujourd'hui. Selon le résultat de l'étude stratégique, 12 offices sont bien positionnés, 5 devraient être regroupés sur 4 nouveaux sites et 3 seraient fermés.

Les postes de la Servette et du Grand-Pré devraient être regroupés dans un nouveau point de vente dont l'emplacement idéal serait dans le périmètre « Servette-Ecole », autrement dit en haut de la rue de la Servette. Par conséquent, un point de vente demeurerait dans le quartier.

La Poste a aussi annoncé que l'étude stratégique servait également de base de discussion, qu'une étude de faisabilité était nécessaire pour en vérifier le résultat, que des éléments déterminants nouveaux pouvaient amener la Poste à proposer de nouvelles variantes et que la décision finale incombait naturellement à la Poste.

Date 11.09.2003
Votre message 04.09.03
Page 2

Pour réaliser l'analyse de faisabilité, la Poste a constitué au printemps 2002 un groupe de projet avec des partenaires internes (dont les partenaires sociaux) et des partenaires externes. Les partenaires externes sont regroupés dans un comité d'accompagnement qui est composé d'un comité d'accompagnement technique (intégrant quatre représentants de la Poste, deux représentants du service de l'urbanisme de la Ville de Genève, un représentant du DAEL du Canton de Genève ainsi que trois représentants des comités de soutien contre la fermeture des postes de Miremont, La Cluse et les Acacias) et d'un comité d'accompagnement élargi (comprenant les membres du comité d'accompagnement technique ainsi que trois conseillers administratifs de la Ville de Genève, MM. Ferrazino, Maire de Genève, Hediger et Tornare). Le comité d'accompagnement technique s'est déjà réuni à dix reprises entre le mois de mai 2002 et ce jour. Une analyse urbanistique approfondie et détaillée de chaque quartier de la ville de Genève (répartis en six secteurs d'analyse) a été réalisée pour évaluer le développement potentiel de la population, des emplois, des pôles d'attraction et des transports publics. Les éléments nouveaux déterminants pouvant être susceptibles d'apporter des modifications par rapport aux résultats initiaux de l'étude ont été pris en compte.

A la suite d'une recommandation de deux membres des comités de soutien au sein du comité d'accompagnement, la Poste avait pris contact avec des représentants du Groupement des habitants du quartier Servette et du Grand-Pré, en automne 2002, pour leur proposer d'intégrer ce comité. Plusieurs contacts téléphoniques réguliers ont eu lieu.

Les deux soussignés ont également répondu à l'invitation du Groupement des habitants concernés en participant à une soirée-débat organisée le 9 avril 2003 à la maison de quartier des Asters-Servette. A cette occasion, les représentants de la Poste ont rappelé l'intention de la Poste de vouloir regrouper les deux postes de la Servette et du Grand-Pré sur un nouveau site, mais que, faute de locaux adéquats disponibles dans le haut de la rue de la Servette, cette variante n'était pas réalisable. (Cette situation prévaut encore aujourd'hui).

La Poste a rappelé que des variantes sont discutées dans le cadre du comité d'accompagnement, pour chacun des six secteurs d'analyse de la ville, y compris pour le secteur Nord qui regroupe entre autre les postes de la Servette et du Grand-Pré. Chacun des partenaires du comité d'accompagnement élargi peut ensuite formuler librement son propre avis sur les variantes proposées par la Poste dans une prise de position. C'est à l'issue des étapes mentionnées ci-dessus que la direction de la Poste est amenée à prendre sa décision.

A l'issue de cette rencontre, les représentants du Groupement des habitants ont signifié leur décision de ne pas intégrer le comité d'accompagnement technique. La direction générale de la Poste a également répondu à une pétition que lui a adressé le Groupement des habitants du quartier Servette et Grand-Pré en date du 9 avril 2002.

A ce jour, deux secteurs de la ville de Genève ont fait l'objet d'une décision. Le 22.01.03, la Poste a annoncé via les médias locaux que la poste des Eaux-Vives (secteur Centre) allait quitter le pavillon provisoire pour intégrer de nouveaux locaux à la rue du 31-Décembre dans le dernier trimestre de cette année. Le 18.06.03, par ces mêmes médias, la Poste a communiqué que les activités des postes de Miremont et Grange-Canal (secteur Sud-Est) allaient être regroupées dans les postes environnantes que sont respectivement Champel, Malagnou et les Eaux-Vives. Vous trouverez, pour information, les communiqués de presse correspondants en annexe.

D'ici la fin de l'année, d'autres secteurs de la ville de Genève feront l'objet d'une décision. Comme jusqu'ici, le processus d'information des différents partenaires du projet sera bien entendu reconduit.

Date 11.09.2003
Votre message 04.09.03
Page 3

Nous rappelons que lors de chaque communication, les partenaires du projet (internes et externes), ainsi que les élus locaux de la Ville et du Canton de Genève reçoivent un courrier personnalisé leur annonçant la décision qui a été prise par la Poste.

La Poste s'est vue confier par le législateur un mandat précis selon lequel elle doit en priorité assurer la fourniture de prestations postales à un excellent niveau de qualité, tout en demeurant financièrement autonome et compétitive dans un contexte actuel très difficile. Outre l'obligation d'assurer le service public, indépendamment du bâtiment aux couleurs de la Poste, un certain nombre d'éléments sont déterminants : le changement des habitudes de consommation de la clientèle, l'augmentation reconnue de la mobilité, le déficit persistant du réseau des offices de poste pour un montant d'environ un demi-milliard de francs par année, la communication physique (lettre) de plus en plus supplantée par le courrier électronique, la perte dans le domaine du courrier pour la première fois de l'histoire de la Poste, la libéralisation complète du marché des colis au 1^{er} janvier 2004 et des lettres jusqu'à 100 grammes en 2006.

Pour assurer son avenir, la Poste doit innover en matière de prestations, diversifier ses activités pour générer de nouvelles recettes, optimiser ses processus et, naturellement, réduire aussi ses coûts, notamment en réorganisant le réseau de ses offices. Étant donné cette situation, cette étape ne peut se réaliser sans la fermeture de quelques offices de poste. Dans tous les cas, la Poste agit uniquement dans le cadre du droit actuel, comme cela est de son devoir.


Dans l'espoir que notre courrier vous donnera satisfaction, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

La Poste Suisse
Réseau postal et vente
Région Ouest


Ulrich Perren
Responsable

Projet Réseau Ville de Genève


Nicolas Cerutti
Responsable

- dossier de presse du 20 novembre 2001
- deux communiqués de presse